



**Union des Syndicats SUD du Groupe Safran**

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - [contact@sud-safran.com](mailto:contact@sud-safran.com)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Mardi 22 Mars 2016

## **NOE 2016...**

**Et bilan Salaires depuis 2005.**

**Nous pourrions vous présenter les NOE en vous mettant sous le nez le seul enjeu immédiat d'un choix entre 8€ ou 21€ mais notre rôle consiste à vous donner toutes les informations permettant de se faire un avis sur les différents enjeux et notamment à moyen terme.**

Comprendre les conséquences pour les années à venir c'est comprendre la stratégie de la direction et aussi comparer avec ce que nous avons eu par le passé. Nous devons anticiper comme la direction et réfléchir aux conséquences pour les années à venir avant de prendre position sur un accord.

### **Evolution des AG et talons depuis 2005 et signataires :**

Les accords 2005 et 2015 sont très similaires. Même chantage, pas de signataire. La différence en 2005 réside dans la mobilisation SUD, CGT et FO et l'obtention du talon à 40 € (pas de CFDT sur St Médard en 2005).

SUD a signé en **2006** (40€), **2007** (40€), **2008** (50€) et ...**2012** (40€).

**Erratum :** Nous avons écrit qu'en 2015 la direction mettait pour la première fois le niveau d'AG en dessous de celui des AI. C'était une erreur.

**2009, 2010, 2011 non signé par SUD :** En reprenant les accords passés, nous nous sommes aperçus que la direction avait déjà tenté des AG inférieures mais avec des différences sans comparaison avec aujourd'hui et des niveaux d'AG globales très supérieures (Talon 35€ en 2009, Prime annuelle augmentée en 2010 + 250 et 2011 + 300€ avec 16€ net mensuel de prime transport et 8,5 € brut d'alloc énergie).

En 2009 et 2010 nous avons engagé des conflits (SUD-CGT) et nous avons obtenu un minimum de 50€ pour tous (**15€ en + sur le Talon de 35€ en 2009 et augmentation de la prime annuelle de 150 € en + des 250 € de l'accord 2010 aboutissant 50 € pour tous-mensualisation**).

**2013, 2014 non signés par SUD :** 2013 était une prime annuelle 480 € car l'effet transposition de la grille Herakles absorbait ces augmentations pour tous les Ex-SME. Nous étions seuls à le dire et à l'écrire. Nous revendiquions que l'augmentation s'ajoute après transposition.

L'accord 2014 (Talon 35 €) était inférieur à 2013. SUD n'a jamais signé en dessous de 40 €

**Mesures unilatérales de la direction en 2015 :** Dans le passé, nous n'avons pas eu de remarques lorsqu'avec les grévistes, nous sommes allés chercher 40 € ou 50 € pour tous. En revanche il nous est reproché par certains d'avoir fait perdre 35 € (en réalité 27€) au personnel.

Nous assumons notre non signature de l'accord 2015. Sur le fond, une AG à 0,6 % et une AI à 1,25 % (plus du double) était inacceptable. Même avec un accord supplémentaire qui rajoutait 0,3 % d'AI et donc creusait encore l'écart entre AG et AI.

Sur la forme, il était écrit nulle part dans ce projet d'accord de 0,3 % supplémentaire d'AI que tout le monde en bénéficierait. Il mentionnait juste que « *l'évolution salariale minimum après prise en compte de l'AG et de l'AI éventuelle\**, sera au total de 35€ brut au 1<sup>er</sup> Avril. » (\* souligné par nous)

Nous pensons qu'un syndicat sérieux ne peut pas signer un accord sur la base d'une promesse orale dans lequel il n'est pas écrit ce qui est promis.

La direction a donc appliqué le chantage auquel elle voulait nous soumettre et nous n'attribueront pas cette responsabilité à d'autres. Si le reproche qui nous est fait est de ne pas nous soumettre à un chantage alors nous l'assumons.

**Accord 2016 non signé par SUD:** Nous refusons de nous baser sur l'inflation de l'INSEE contenant une moyenne de produits de consommation qui noie l'augmentation du coût de la vie. La variante des produits constituant cette moyenne sur chaque année ne permet même pas d'en faire un repère de comparaison d'une année à l'autre.

Le niveau de résultat net HERAKLES est de 52 M € dont 18 M € mis de côté (un jeu d'écriture dixit le DRH qui refuse d'en dire plus).

Une talonnette à 21€ ne suffit pas, la différence entre AG et AI est énorme (0,65 % et 1,1 %) Nous n'avons jamais accepté un niveau si bas, doit-on commencer à tout signer ?

Nous n'avons jamais cédé au chantage. Si nous le faisons, le chantage serait permanent et nous céderions sur tout. Ce n'est pas notre conception de la défense des intérêts du personnel.

Comment signer un tel accord et revendiquer plus de 21 € l'année suivante ? La direction nous dirait qu'on a accepté ce niveau l'année d'avant.

Pour toutes ces raisons, la position SUD est de ne pas signer cet accord. Après avoir exposé ces arguments en Assemblées Générales, le vote contre l'accord de 2016 l'a emporté à une écrasante majorité.

### **Bilan depuis 2005 :**

Depuis 10 ans, SUD a signé 4 accords NOE (à 40 ou 50 €) et 3 fins de conflit où nous sommes allés chercher 40 € ou 50 € pour tous au final. **Au Total, cela fait bien 7 années avec un mini d'AG à 40€ ou 50€!!!**

La CGC et la CFDT ont signé tous les accords salariaux sauf 2015.

<b>Augmentations Générales SME 2005/2012</b>				
	AG	TALON	Signature	Fin de conflit
2005	0,80%	40€ unilatéral		<b>SUD CGT FO</b>
2006	1 % (1% Avril 0,5% Juillet)	40 €	CFDT CGC FO <b>SUD</b>	
2007	1,5% 1er janvier	40€ Avril	CFDT CGC CGT FO <b>SUD</b>	
2008	2,3% Avril	50€ Avril	CFDT CGC CGT FO <b>SUD</b>	
2009	1% Janvier	35 € Janvier	CFDT CGC	<b>SUD CGT</b>
2010	1% Avril		CFDT CGC	<b>SUD CGT</b>
2011	1,2% Janvier		CFDT CGC	
2012	<b>AG Uniforme</b>	40 €	CFDT CGC CGT <b>SUD</b>	
<b>Augmentations Générales HKS 2013/2016</b>				
2013	1,5% Janvier	40 €	CFDT CGC CGT	
2014	1,25% Janvier	35 €	CFDT CGC	
2015	0,4% Février			
2016	0,65% Janvier	21 €	CFDT CGC	

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@sfr.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---